

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 2 (1890)
Heft: 4

Rubrik: Photo-Club de Neuchâtel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société; ce sont: MM. Koch, architecte, Bardet, dentiste et Wisard, médecin.

M. É. Pricam entretient la Société de l'organisation de la fabrique de MM. Lumière, à Lyon qui ont joint à leur usine une installation de photogravure dont les remarquables produits sont aujourd'hui bien connus. MM. Lumière s'occupent aussi de microphotographie et d'autres branches accessoires de la photographie.

M. le président fait un résumé des résolutions du Congrès international de photographie réuni à Paris en 1889, et il annonce qu'un nouveau Congrès se réunira à Bruxelles en 1890.

La troisième exposition organisée par la Société aura lieu à Genève du 15 Septembre au 15 Octobre 1890.

Photo-Club de Neuchâtel.

Séance du 3 mars 1890.

Présidence de M. E. CHABLE, *président.*

M^{me} Eugénie de Perrot, M. Fritz Châtelain, M. Léon Du Pasquier, sont reçus membres du Photo-Club.

M. Chable, rapporteur des journaux anglais, donne un résumé de ses lectures.

Quelques membres se plaignent du prix exagéré des plaques 6 × 8, spécialement affectées au petit appareil détective Stirn, en vente chez M. Engel-Feitknecht, et demandent une réclamation officielle du Photo-Club.

Il est question de joindre la vente des plaques sèches à celle des produits chimiques déjà en dépôt au local.

La discussion est ensuite engagée sur l'emploi de l'icônone comme révélateur. Les membres qui se servent de ce développement en reconnaissent la grande rapidité,

mais les uns se plaignent de certains inconvénients, en particulier des clichés gris qu'ils obtiennent; d'autres, qui ont parfaitement réussi, indiquent leur manière d'opérer.

La séance se termine par un essai de photographie nocturne au magnésium, au moyen de la lampe spéciale vendue par M. Engel-Feitknecht.

Ajoutons que le cours de photographie du jeudi soir s'est donné très régulièrement pendant le mois de février, et que les questions les plus importantes, aussi bien que les questions de détail, présentées d'une manière agréable et en parfaite connaissance de cause, ont été écoutées avec un vif intérêt.

P. A. P.

Société photographique de Lausanne.

Séance du 4 mars 1890.

Présidence de M. O. WELTI, *président.*

En remplacement de M. Chastellain, décédé, M. A. Bauernheintz est nommé vice-président; M. Ernest Humbert est nommé membre-adjoint du Comité pour remplacer M. Bauernheintz; MM. A. Martin, les Fleurettes, Lausanne, et R. de Greck, photographe, Lausanne, sont reçus membres de la Société.

La finance d'entrée à l'exposition de Photographie est fixée à 1 fr. le premier jour; les jours suivants, 50 cent. Il est en outre décidé, qu'indépendamment d'un jury spécial fonctionnant pour désigner les meilleurs travaux, le public qui visitera l'exposition pourra inscrire, sur une carte qui lui sera remise à cet effet, les numéros des cinq photographies qui lui paraîtront les meilleures.

Ces cartes, déposées dans une urne, seront ensuite dépouillées, et le résultat communiqué aux exposants.

A. B.